



Aubervilliers, le 9 juin 2016

Déception et incompréhension après l'annonce du comité de candidature olympique de ne pas installer le centre aquatique olympique à Aubervilliers

C'est avec déception et incompréhension que la Municipalité a appris la décision du comité de candidature olympique aux JOP 2024 d'installer le centre aquatique olympique sur un autre site que ceux proposés par la ville.

Le site retenu à la Plaine Saint-Denis pour être dans le proche voisinage du Stade de France, futur Stade olympique, prendrait 6,8 des 13 hectares du Centre de recherches du groupe Engie, ex GDF- Suez, installé historiquement sur ce foncier propriété de la Ville de Paris.

Les sites proposés par Aubervilliers étaient sur des surfaces en friches maîtrisées par l'Etat et les collectivités. Une de ces friches, les terrains Total et Lafarge, avec l'apport de surfaces complémentaires, pouvait proposer 6 hectares à l'est du Stade de France.

Au-delà de rappeler la conformité des contraintes techniques avec les exigences d'un équipement olympique, la Municipalité n'a eu de cesse d'attirer l'attention de l'Etat sur la nécessité de tenir ses engagements et sur l'urgence de respecter la population d'Aubervilliers.

A l'heure actuelle, la Municipalité n'exclut pas d'entamer des procédures juridiques pour discrimination envers la ville et non respect d'engagement solennel de l'Etat.

La ville d'Aubervilliers, pourtant enthousiaste à l'idée d'accueillir les JOP 2024, réaffirme sa volonté de poursuivre les échanges avec l'Etat, interlocuteur unique, pour que les promesses qui lui ont été faites il y a 11 ans soient tenues en dehors du dossier de candidature de Paris.

En attendant, la Municipalité appelle les habitantes et habitants, les actrices et acteurs locaux, les associations, les sportives et sportifs à participer à la mobilisation pour qu'Aubervilliers soit entendue, pour qu'Aubervilliers soit respectée !

La Municipalité